

Pour toute information,

n'hésitez pas à consulter notre site www.octalia.org

ou à nous appeler au : N°Vert 0800 428 000

Un partenaire exigeant!

OCTALIA a obtenu la certification ISO 9001, fruit de ses efforts constants et gage de sa volonté de vous offrir en permanence des services de qualité, pour maîtriser et contrôler l'ensemble de ses processus de fonctionnement.





Taxe d'apprentissage 2017





Salaires 2016

Date limite : 28 février 2017

Taxe d'apprentissage 2017 : mode de calcul

Affectations

Taxe brute = Masse salariale x 0.68 %

(hors départements 57, 67 et 68 pour lesquels la taxe brute = 0,44 % ne correspondant qu'au Quota d'apprentissage et à la Fraction régionale)

HORS ALSACE-MOSELLE	Effectif annuel moyen		
Seuil	>= 250 et < 2 000	>= 2 000	
< 1 %	0,4 %	0,6 %	
>= 1 et < 2 %	0,2 %	0,2 %	
>= 2 et < 3 %	0,1 %	0,1 %	
>= 3 et < 5 %	0,05 %	0,05 %	
ALSACE-MOSELLE	Effectif annuel	moyen	
ALSACE-MOSELLE Seuil	Effectif annuel >= 250 et < 2 000	moyen >= 2 000	
		,	
Seuil	>= 250 et < 2 000	>= 2 000	
Seuil < 1 %	>= 250 et < 2 000 0,208 %	>= 2 000 0,312 %	

²⁵⁰ SALARIÉS ET PLUS La loi n° 2011-900 du 29/07/11 (J.O. du 30/07/11) instaure un bonus-malus pour les entreprises de 250 salariés et plus en fonction de leurs efforts de recrutement de jeunes en Le taux de cotisation varie selon le seuil atteint. Téléchargez l'instruction fiscale sur notre site: www. octalia.org ou contacteznous au 0 800 428 000 (numéro vert) pour toute >= 3 et < 5 % 0,026 % 0.026 % Contribution supplémentaire à l'apprentissage = Masse salariale x %

Trésor Public (pour régions) ne peut être affectée par l'entreprise Fraction régionale à des établissements scolaires (51 % de la Taxe brute) CFA et/ou SA d'accueil (concours financier obligatoire Quota si apprenti (s) présent (s) au 31/12/2016) d'apprentissage (26 % de la Taxe brute) CFA et/ou SA A (établissements habilités, A (65 % du Hors Quota) Hors Quota (barème) niveaux III à V) **Déduction stagiaires** (23 % de la Taxe brute) (plafond 3 % de la Taxe brute) B (35 % du Hors Quota) **B** (établissements habilités. niveaux I et II) Activités dérogatoires Établissements habilités (facultatif, plafond: 26 % du Hors Quota) par dérogation ② Si votre taxe brute est inférieure à 415 €. vous êtes dispensé de ces contraintes d'application CFA et/ou SA d'accueil (concours financier obligatoire) si apprenti(s) présent(s) au 31/12/2016) CFA et/ou SA

Merci de vérifier, compléter ou modifier les différentes rubriques.

Votre versement:

déclaration unique pour l'ensemble des établissements de l'entreprise : vous renseignez les valeurs et nous adressez les éventuelles conventions de stage ; nous vérifions vos calculs et vous produisons un reçu libératoire.

Déduction stagiaires :

sous certaines conditions (stage obligatoire, statut étudiant, diplôme technologique, formation initiale), si vous avez accueilli des stagiaires en 2016 vous pouvez bénéficier d'une exonération journalière de :

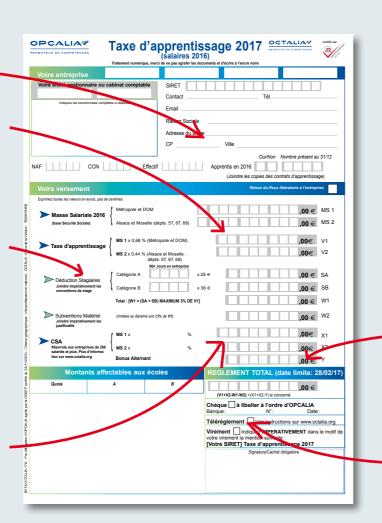
- 25 € pour les diplômes de niv. III, IV et V (cat. A: de CAP à BAC + 2),
- 36 € pour les diplômes de niv. I et II (cat. $B: > \grave{a} BAC + 2$),

A Plafond autorisé : 3 % de la Taxe brute.

Contribution supplémentaire à l'apprentissage :

elle n'est due que sous certaines conditions (voir "mode de calcul" en haut de page).

Pour les entreprises de 250 salariés et plus, il est obligatoire de nous adresser la fiche CSA: si vous ne l'avez pas reçue, merci de nous contacter pour l'obtenir et la joindre à votre bulletin de versement.



tissage pour les entreprises ayant employé un apprenti en 2016 et dont la masse salariale n'excède pas 6 fois le SMIC annuel (105 597 €).

CFA et/ou SA d'accueil : Toute entreprise ayant un apprenti sous contrat au 31/12/2016 doit s'acquitter d'un concours financier obligatoire à son CFA et/ou SA d'accueil. Indiquez-nous ici les coordonnées précises d'habilitation de cet établissement. Nous nous chargerons de cette attribution. Merci de joindre impérativement les copies des contrats correspondants.

Reversements: Mentionnez ici les affectations souhaitées.

Bonus: Les entreprises de 250 salariés et plus dont le taux d'alternants est supérieur à 5 % de l'effectif annuel moyen bénéficient d'un bonus qui s'impute sur le Hors Quota. Mode de calcul: (taux d'alternants en sus des 5 % [plafonné à 7 %] x effectif annuel moyen x 400 euros). Exemple : pour une entreprise de 1 000 salariés avec un taux

d'alternants de 5,7 %, le calcul sera de (1 000 x 0,7 % x 400) *= 2 800 €.*

Télérèglement : Vous pouvez effectuer votre règlement par télépaiement. Voir la procédure à suivre sur www.octalia.org

name potation o	(S) (32 080 428 000)					
www.octalia.org						
		contrat au 31/12/2016 gene				
	éctet des adentes adminés queles eles sont habilités à Non et Primon	cion differente de bars lina d'ameign econoir les lands P Combandos printes	neveri, ê est împiradă de r	Code (INC)		
cale UAI Rasie OCTALIA	ale Companial	& Chfenel	Don	-		
		trans	6			
	-inplin	athles -to-	dist//			
	V. Lölun	A CHILDRA	611			
	Johnar	00"	b: _/_/_			
	YOU COLUM		fn:			
△Seds les contrats	Capperferings sort con	nevis				
Vin demandes d'al				Montant		
Code UN room COALIA	Coordonnée	s précises de l'établicsement habilité *		san de cardinas		
1 11 11 11 11						
		7				
		<u> </u>				
		<u></u>				

⁽¹⁾ Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle